



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2020DC0063

### OBJET : LPG - CONVENTION SPECTACLES FIN D'ANNÉE 2020 - SARL C LA COMPAGNIE

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° VILLE\_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

**CONSIDÉRANT** que le projet éducatif prévoit un spectacle de fin d'année pour les enfants de l'EAJE Les Petits Gônes,

**CONSIDÉRANT** que la « Sarl C la compagnie » - 101 rue de Sèvres - lot 1665 - 75272 PARIS cedex 06, représentée par sa gérante Mme Daissier Joëlle, peut assurer un spectacle adapté à l'âge des enfants accueillis à l'EAJE Les Petits Gônes intitulé « le Manteau Rouge », et qu'elle répond aux besoins ainsi qu'aux critères de l'établissement en termes de tarif et de disponibilité,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De signer avec la « Sarl C la compagnie » - 101 rue de Sèvres - lot 1665 - 75272 PARIS cedex 06, une convention partenariale pour le spectacle pour la fin d'année 2020 en faveur des enfants de l'EAJE Les Petits Gônes.

**ARTICLE 2** : Le spectacle se déroulera le 17 décembre 2020 à partir de 10h00 à l'EAJE Les Petits Gônes 20 rue de la République 69 960 CORBAS.

**ARTICLE 3** : Le coût total maximum de cette prestation est fixé à 570,00 Euros TTC (frais de déplacement inclus et TVA à 5,5%). Sur présentation d'une facture conforme, un paiement sera effectué au service fait. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 64 compte 6228 du budget de l'EAJE Les Petits Gônes.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.